

Édito

Élections internes SNES-FSU du 13 mai au 4 juin 2024 !

Du lundi 13 mai au mardi 4 juin 2024 ont lieu les élections internes pour le renouvellement des équipes départementales, académiques et nationales qui seront responsables du SNES-FSU pour les trois années à venir.

Au total, **4 votes sont à émettre**:

- **2 votes au plan national**
 - a) candidat(e)s pour la commission administrative nationale (C.A.N.) du SNES-FSU (le « parlement » du syndicat),
 - b) un(e) secrétaire (titulaire et suppléant) pour la catégorie à laquelle vous appartenez,
- **1 vote au plan académique**
une liste de candidat(e)s à la commission administrative académique (C.A.A.) du SNES-FSU,
- **1 vote au plan départemental**
une liste de candidat(e)s au bureau départemental (**Var ou Alpes-Maritimes**) du SNES-FSU.

Les candidat(e)s qui se présentent au suffrage le font sur la base de propositions d'orientation syndicale faites par les courants de pensée qui animent le SNES-FSU et la FSU.

Les listes et textes d'orientation pour la commission administrative académique et chacun des deux bureaux départementaux sont dans le NICE SNES n°274 de avril 2024 qui a été adressé à tous les syndiqué.es.

Les listes et textes d'orientation pour la CA nationale et les secrétaires de catégories se trouvent dans un supplément à l'US n° 844 avril 2024.

Les élections ont lieu du lundi 13 mai au mardi 4 juin 2024, chaque syndiqué(e) est invité(e) à se prononcer à bulletin secret.

Bien syndicalement.
Le secrétariat académique du SNES-FSU de Nice.

NICE C-DIS

P4

LA POSTE
DISPENSE DE TIMBRAGE

SPÉCIAL VOTES ISOLÉS ET RETRAITÉS NAJ



Suppl. 3 au NICE SNES n° 274 avril 2024

SOMMAIRE

- Nice, le 6 avril 2024
- P. 1 Édito
- P. 2 Qui vote par correspondance ?
- P. 3 Comment voter par correspondance ?
- P. 4 Le dépouillement académique
- Annexe 1 : bulletin de vote
- Annexe 2 : le matériel de vote
- Annexe 3 : bulletin d'adhésion

QUI VOTE PAR CORRESPONDANCE ?

- **les retraité.es.**
- **les isolé.es**, en particulier les TZR qui ne sont pas nommé.es sur un poste à l'année, les TZR et les non titulaires qui n'enseignent pas actuellement dans l'établissement où ils ont payé leur cotisation 2023-2024, les collègues qui ne sont pas en poste au moment du vote (arrêt maladie, congé formation, voyage scolaire, etc...), les collègues pour lesquels il n'existe pas de S1 organisé.

Les syndiqué.es qui ne sont pas à jour de leur cotisation syndicale 2023-2024 ne peuvent voter que pour les votes académique (CAA et bureau départemental) et doivent transmettre leur vote à la section académique de Nice en même temps que le renouvellement de leur cotisation.

COMMENT VOTER PAR CORRESPONDANCE

Le vote se fait sous triple enveloppe (matériel fourni par le S3 dans ce pli) :

- ✓ le bulletin de vote doit être remis dans la première enveloppe bleue, non cachetée, ne portant aucune mention,
- ✓ cette première enveloppe contenant le bulletin doit être mise dans la seconde enveloppe, cachetée, sur laquelle doivent figurer les nom et prénom, la catégorie, le département, le lieu de paiement de la cotisation, la signature,
- ✓ le tout est à mettre dans une troisième enveloppe cachetée, timbrée, adressée à :

SNES-FSU
Votes
(préciser Retraité ou Isolé) Département (préciser 06 ou 83)
264, bd de la Madeleine
06000 NICE

N'attendez pas le dernier moment pour voter !

LE DÉPOUILLEMENT ACADÉMIQUE

Il sera fait le **10 juin à 14h00** au siège du SNES-FSU, par la Commission académique de dépouillement. La conformité de la liste d'émargement avec celle des cotisations reçues par le S3 sera contrôlée par la Commission académique de dépouillement. Les dépouillements du bureau départemental 06 et du bureau départemental 83 se feront également le **10 juin** au siège du SNES-FSU.

Vos contacts au SNES-FSU :
tél. : 04.97.11.81.53
courriel : s3nic@nes.edu



ÉLECTIONS A LA C.A. NATIONALE
ÉLECTIONS A LA C.A. ACADÉMIQUE
ÉLECTIONS AU BUREAU DÉPARTEMENTAL

BULLETIN DE VOTE

VOTE 1 : C.A. NATIONALE

Entourez d'un trait bien apparent le titre de la liste de votre choix

UNITÉ ET ACTION	ÉCOLE ÉMANCIPÉE	ÉMANCIPATION	UNITÉ, REVENDICATIONS, INDÉPENDANCE SYNDICALE
--------------------	--------------------	--------------	--

VOTE 2 : "SECRÉTAIRES DE CATÉGORIES"

Entourez d'un trait apparent UN ET UN SEUL groupe de candidat.e.s correspondant à VOTRE catégorie

CATÉGORIES	UNITÉ ET ACTION	ÉCOLE ÉMANCIPÉE	ÉMANCIPATION	UNITÉ, REVENDICATIONS, INDÉPENDANCE SYNDICALE
AGRÉGÉ.E.S	LUIS BERTHELOT	BLANCH HELOU	BIGNON ABA	MIGNOT LIONS
CERTIFIÉ.E.S, ADJOINT(E)S D'ENSEIGNEMENT, PEGC	OCHANDO MEYSONNIER	BOCHEREAU MOUSSET	ALOUSSE GOUBAYON	TOURNEUR LACOUDRE
NON TITULAIRES	HAFFNER PESCHARD	DEHAS BLOOMER-LUDWIG	MAMARBACHI BEYLARD	
CPE	MACE RALUY	GARNIER-ROUSSILHE BEKHTARI	DUBACQ LE BOHEC	
Psy-EN	DURIEZ BERTAUD	FARADONI	DELIGNI HOPITAL	
RETRAITÉ.E.S	MOROS LAINÉ	PIATTI FERNANDEZ	SCHIMMER BERTRAND	DANRY LEFEBVRE
ÉTUDIANT(E)S- SURVEILLANT(E)S	CASSAND PLOUVIEZ	BLANQUET-LEMARCHAND PORTAL	BEN ABDALLAH BEN MOULOUD	

VOTE 3 : CA académique

Entourez d'un trait bien apparent le titre de la liste de votre choix

UNITÉ ET ACTION	ÉCOLE ÉMANCIPÉE
--------------------	--------------------

VOTE 4 : Bureau départemental

Entourez d'un trait bien apparent le titre de la liste de votre choix

Syndiqué.e.s des Alpes-Maritimes

UNITÉ ET ACTION	ÉCOLE ÉMANCIPÉE
--------------------	--------------------

Syndiqué.e.s du Var

UNITÉ ET ACTION	ÉMANCIPATION
--------------------	--------------

BULLETIN D'ADHESION 2023 - 2024

A remettre au trésorier du SNES-FSU de votre établissement ou à votre section académique :

264 boulevard de la Madeleine – 06000 Nice / 04-97-11-81-53 / s3nic@snes.edu

Il est indispensable de dater et signer le cadre ③.



Identifiant SNES-FSU (si vous étiez déjà adhérent)

Sexe : Masc Fém Date de naissance

Nom (utilisez le nom connu du rectorat)

Nom patronymique (de naissance) Prénom

Résidence bâtiment escalier...

N° et voie (rue bd ...)

boîte postale - lieu dit - ville pour les pays étrangers

Code postal Ville ou pays étranger

Téléphone fixe Téléphone portable

Mail :

Etablissement d'affectation :

Code

Nom et ville

Etablissement d'exercice si différent :

Code

Nom et ville

Catégorie (certifié agrégé chaire sup. maître aux. contractuel AED PsyEN Cpe... hors classe, classe exc)

Congé ou détachement (préciser sa nature)

Situation administrative (pour les titulaires)

Titulaire poste fixe Tit sur ZR.

Si temps partiel, quotité

Discipline

Echelon date promotion :

cochez les cases selon votre situation :

Stagiaires

Stagiaires en situation

par concours liste d'aptitude

Retraité (Les retraités et CFA paient leur cotisation au trésorier des retraités de leur département)

conseiller en formation continue formateur GRETA INSPE

enseignant en STS en classe prépa

enseignant au CNED Canopé

Conseiller pédagogique tuteur

J'accepte de fournir au Snes et pour le seul usage syndical les données nécessaires à mon information et à l'examen de ma carrière. Je demande au Snes de me communiquer les informations académiques et nationales de gestion de ma carrière auxquelles il a accès via les informations fournies aux élus du SNES par l'administration à l'occasion des commissions paritaires et les autorise à faire figurer ces informations dans des fichiers et à des traitements informatisés conformément à la loi informatique et liberté du 06/01/1978 modifiée et au Règlement européen n°2016/679/UE dit RGPD du 27/04/2016 applicable le 25/05/2018. Voir notre charte RGPD sur www.snes.edu/RGPD.html. Cette autorisation est révoquée par moi-même en m'adressant au SNES 46 avenue d'Ivry 75647 Paris cedex 13 ou à ma section académique.

Montant total de la cotisation : € (voir barème) puis cocher l'un des trois modes de paiement proposés.

Prélèvements reconductibles en 4 fois pour les cotisations parvenues à la section académique avant fin avril.

2 prélèvements pour celles parvenues après, le dernier prélèvement devant intervenir au plus tard en août.

Ils seront reconduits les années suivantes aux mêmes dates. Je serai informé de leur montant et de leurs échéances en début d'année scolaire. Je pourrai alors dénoncer cette reconduction ou modifier le montant et le mode de paiement.

Prélèvements non reconductibles en 4 fois. (Mêmes règles liées à la date de réception que pour les prélèvements reconductibles, valables uniquement pour l'année scolaire en cours.)

Paiement par chèque joint à l'ordre du SNES-FSU

Date

Signature

MANDAT



En signant ce formulaire de mandat, vous autorisez (A) le SNES à envoyer des instructions à votre banque pour débiter votre compte et (B) votre banque à débiter votre compte conformément aux instructions du SNES.

Vous bénéficiez du droit d'être remboursé par votre banque selon les conditions décrites dans la convention que vous avez passée avec elle.

Toute demande de remboursement doit être présentée dans les 8 semaines suivant la date de débit de votre compte. Vos droits, concernant le présent mandat, sont expliqués dans un document que vous pouvez obtenir auprès de votre banque.



Veillez compléter en lettres capitales en respectant le précasage

NOM
PRENOM
ADRESSE 1
ADRESSE 2
CODE POSTAL - VILLE
PAYS
IBAN
BIC

Pour le compte de :

SNES
46, avenue d'Ivry
75647 PARIS Cedex 13

Ref : COTISATION SNES

MERCI DE JOINDRE UN RIB

Paiement : récurrent ou unique

Document à renvoyer à l'adresse indiquée en haut du bulletin d'adhésion

Ne rien inscrire sous ce trait

à :
Le :
SIGNATURE :

Référence unique du mandat :

Identifiant créancier SEPA : FR 59 ZZZ 131547

